

**COMPOSITION DE LA CLHSCT**  
**COMMISSION LOCALE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**  
En date du 19 mars 2026

**MEMBRES DE DROIT AYANT VOIX DELIBERATIVE**

**Représentants de l'administration**

- Harouna SOULEY ALI (directeur)
- Miloud GUENDOOUZ (directeur adjoint)
- Pascal MATHIEU (directeur adjoint)
- Marlène BALDASSI (responsable administratif & assistant de prévention)
- Michel ZASADZINSKI (chef de département GEII)
- Rabah DJEDJIG (chef de département MT2E & assistant de prévention du LERMAB)
- Rachid BELKACEM (chef de département GEA)
- Hugues PHILOREAU (responsable technique de site)

**Représentants du personnel et des usagers**

- Mohammed EL GANAOUI (représentant recherche et PU)
- Marouane ALMA (représentant MCF)
- Dominique MAURICE (représentant enseignant second degré)
- Géraldine GERARD (représentante BIATSS)
- Célia COQUILLARD (représentante BIATSS)
- En attente de nomination – BUT GEII
- VAYE Guehadjui Josue – BUT 3 MT2E
- OKUTAN Hazel - BUT 2 GEA

**MEMBRES INVITES AYANT VOIX CONSULTATIVE (ne votent pas)**

**INVITES PERMANENTS**

- Jonathan CASAL ou son représentant (Conseiller de prévention UL)
- Gilles MOURROT ou son représentant (coordinateur du CLHSCT concernant le CRAN)
- Florian CAMPOLUCCI (assistant de prévention au 1/10/24)
- Isabelle SCHWENKER (AP du GREEN Nancy) ou son représentant
- Dr Matthias ROULON ou Dr Emmanuelle DEVILLE, Médecins du Travail ou son représentant Lucie GERBAUX, Infirmière du Service Santé au Travail (Médecin de Prévention - Pour les personnels)
- Dr Margaux ROBERT, Médecin au SSE (Service de Santé étudiante) ou sa représentante Magali BALTUS, infirmière (étudiants)
- Pascale BOZZONI, secrétaire de séance du CLHSCT

**INVITES PONCTUELS (selon les sujets des ODJ)**

- Personnes qualifiées
- Experts
- Personnels de l'IUT autres que membres de la CLHSCT (ex. Communication, Bibliothèque, ...)

## **COMMISSION LOCALE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - Règlement Intérieur**

### Rôle :

La Commission Locale d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail examine les questions relatives à la santé, l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail qui concernent les services placés sous la responsabilité du Directeur de l'IUT.

C'est une instance de concertation pour l'amélioration de la prévention qui est force de propositions pour toutes questions relatives à la prévention dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

### Attributions :

La CLHSCT examine chaque année le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Elle donne un avis sur le programme d'actions de préventions.

Elle prend connaissances à chaque réunion des mentions portées au Registre Santé et Sécurité au Travail, de l'avis rendu par le CHSCT (F3SCT) de l'Université de Lorraine et s'assure de la mise en œuvre des mesures de prévention et des avis formulés.

Elle donne un avis sur la désignation des acteurs de la prévention : assistants de prévention, correspondant transport de matière dangereuses, gestionnaire des collectes de déchets dangereux, ...

Elle est informée des projets de modification de locaux, de remplacement, déplacement ou achat d'équipements nécessitant des mesures de santé et sécurité particulières.

Elle s'assure de la bonne signalétique des locaux et de l'affichage réglementaire en Hygiène et Sécurité.

Elle analyse les procédures en Santé et Sécurité au travail (exercices d'évacuation, etc).

Elle prend connaissance des rapports de visites de sécurité effectuées par les services hygiène et sécurité.

Elle donne un avis sur la partie hygiène et sécurité du règlement intérieur de la structure.

### Composition :

La CLHSCT doit comporter au moins 6 membres de droit dont son président (le directeur de l'IUT).

Elle est composée à parité entre les représentants des personnels et des usagers d'une part et les représentants de l'administration d'autre part. Ces personnes sont les membres de droit et ont une voix délibérative.

Les représentants des personnels, des usagers et de l'administration sont désignés par le Directeur de l'IUT.

Le mode de désignation est l'élection et/ou la nomination après appel à candidature.

Il est procédé au renouvellement de la commission à chaque renouvellement du Conseil d'IUT.